

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-103  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET :**

**Marché de services n°2024-25 pour l'exploitation des chaufferies biomasse et des réseaux de chaleur communautaires avec fournitures de l'énergie d'appoint, sans gros entretien.  
Avenant n°1**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande publique ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** la délibération n°2024-25 du 8 juillet 2024 autorisant la Présidente à signer le contrat avec ENGIE ENERGIE SERVICES, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

**Considérant** que le titulaire avait indiqué accepter l'avance forfaitaire sur l'Acte d'engagement ;

**Considérant** que le titulaire refuse l'avance forfaitaire ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier l'acte d'engagement en conséquence ;

**DECIDE**

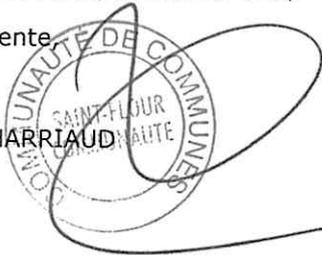
**Article 1 :** D'approuver et de signer l'avenant avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES ;

**Article 2 :** De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ;

Fait à Saint-Flour, le 19/02/2025,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

Transmise en Préfecture le **12 MARS 2025**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250219-DEC2025-103-AU  
Date de télétransmission : 12/03/2025  
Date de réception préfecture : 12/03/2025

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **12 MARS 2025**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250219-DEC2025-103-AU  
Date de télétransmission : 12/03/2025  
Date de réception préfecture : 12/03/2025

## AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification de l'entité adjudicatrice****Saint-Flour Communauté**

Village d'entreprises  
1 rue des Crozes  
ZA du Rozier-Coren  
15100 Saint-Flour

**Adresse électronique :**

[contact@saintflouro.fr](mailto:contact@saintflouro.fr)

**Numéro de téléphone :**

04.71.60.56.80

**B - Identification du titulaire du marché public****ENGIE Energie Services, ENGIE SOLUTIONS****Direction Régionale Auvergne-Lozère**

Agence Auvergne  
ZI LE BREZET  
16 rue Pierre Boulanger  
63017 Clermont-Ferrand Cedex 02

**Adresse électronique :**

[ao-clermont@engie.com](mailto:ao-clermont@engie.com)

**Numéro de téléphone :**

04 73 34 64 84

**Numéro d'identification S.I.R.E.T. :**

SIRET Direction Régionale Auvergne-Lozère : 522 046 955 02387  
(RCS de Clermont-Ferrand)

SIRET Siège Social : 552 046 955 06065  
(RCS de Nanterre)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250219-DEC2025-103-AU  
Date de télétransmission : 12/03/2025  
Date de réception préfecture : 12/03/2025

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## C - Objet du marché public

■ Référence du marché public : 2024-25

■ Objet du marché public :

**Marché d'exploitation des chaufferies biomasse et des réseaux de chaleur communautaires avec fournitures de l'énergie d'appoint, sans gros entretien.**

■ Date de la notification du marché public : 26 août 2024

■ Durée d'exécution du marché public : 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 148 770,00 €
- Montant TTC : 1 378 524,00 €

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

**Le titulaire du marché refuse l'avance forfaitaire.**

Le titulaire avait indiqué à l'article **2.4 Paiement** de l'Acte d'Engagement accepter de percevoir l'avance forfaitaire.

**L'acte d'engagement indique :**

Conformément au CCAP, la ou les entreprises ci-après désignées :

- Refusent de percevoir l'avance forfaitaire
- Acceptent de percevoir l'avance forfaitaire

**L'acte d'engagement est modifié comme suit :**

Conformément au CCAP la ou les entreprises ci-après désignées :

- Refusent de percevoir l'avance forfaitaire
- Acceptent de percevoir l'avance forfaitaire

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  Non  Oui

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250219-DEC2025-103-AU  
Date de télétransmission : 12/03/2025  
Date de réception préfecture : 12/03/2025

**E - Signature du titulaire du marché public**

**Nom, prénom et qualité du signataire (\*)**

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**Lieu et date de signature**

**Signature**

**F - Signature de l'entité adjudicatrice**

A Saint-Flour, le

**Pour Saint-Flour Communauté,**

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250219-DEC2025-103-AU  
Date de télétransmission : 12/03/2025  
Date de réception préfecture : 12/03/2025

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250219-DEC2025-103-AU  
Date de télétransmission : 12/03/2025  
Date de réception préfecture : 12/03/2025